

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

02

2024

26

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 14 mars 2024
Convocation du : 07 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

URBANISME-FONCIER : Autorisation donnée à Madame le Maire de signer une convention de servitudes entre la commune et ENEDIS pour le remplacement de câbles électriques souterrains

Présents : Caroline Terrier, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Lionel Chevrolat, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Elodie BreLOT, Sébastien Renevier, Sophie Gaguin, Anne Le Guyader, Nathalie Thimel-Blanchoz, Harris Reneman, Philippe Casamayor.

Représentés :

Catherine Barcellino a donné procuration à Sergio Mancini
Valérie Berger a donné procuration à Caroline Terrier
Jean-Marc Curtet a donné procuration à Véronique Cortinovis
Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet
Patrick Tholon a donné procuration à Annick Pantel
Jean-Pierre Cottaz a donné procuration à Nathalie Thimel-Blanchoz

Absents :

Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Bertrand Vermorel, Cyril Langelot.

Secrétaire de Séance :

Elodie BreLOT.

ENEDIS sollicite la commune de Beynost afin de réaliser des travaux sur le domaine public, sur la parcelle AD 152 située avenue du Mont à Beynost.

Des câbles électriques souterrains doivent être remplacés sur une longueur de 2 X 40 mètres de long. Ces travaux nécessitent la réalisation d'une tranchée de 2 mètres de large.

Madame le Maire ne disposant pas de la délégation lui permettant de donner son accord pour l'exécution de ces travaux, le Conseil Municipal est sollicité à cet effet pour permettre à Madame le Maire de signer la convention de servitudes entre ENEDIS et la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

AUTORISE le remplacement de câbles électriques souterrains par la société ENEDIS, sur la parcelle AD 152, située avenue du Mont – 01700 Beynost

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir, passée entre ENEDIS et la commune, ainsi que tous documents afférents.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Caroline TERRIER,
Maire de Beynost